

Conseil de Paris : l'Exécutif renforce sa politique de prévention de la délinquance

L'Exécutif parisien a décidé de renforcer l'action de la Ville en faveur de la prévention de la délinquance et de la prévention de la récidive. Il va allouer près de 500.000€ de subventions aux associations qui œuvrent dans ce secteur.

Anne Hidalgo a fait du vivre-ensemble l'une de ses priorités. Elle tient à ce que Paris soit une ville plus inclusive, qui œuvre sans relâche en faveur du renforcement du lien social entre tous les Parisiens. Cela passe par une action renforcée en direction des parisiens les plus fragiles, notamment celles et ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, l'Exécutif a soumis au Conseil de Paris une série de délibérations qui renforceront de façon significative la politique de la Ville en faveur de la prévention de la délinquance et de la prévention de la récidive :

159.265€ de subventions à 59 associations et Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances ». Ce programme piloté par la Ville de Paris et l'Etat permet chaque année à plusieurs milliers de jeunes filles et garçons de bénéficier d'activités éducatives très diversifiées (sport, culture, solidarité, séjours, animations nocturnes) pendant les vacances scolaires.

En 2016, ce dispositif, piloté par la Ville de Paris et l'État, ambitionne de toucher 30.000 jeunes parisiens. Pour cette année, la Ville de Paris a décidé d'une dotation supplémentaire exceptionnelle de 100K€ - portant la contribution de la Ville à 487.855€ - dans le cadre des mesures adoptées suite aux attentats de janvier et novembre 2015.

La répartition de cette dotation privilégie les actions favorisant la mixité, sur l'espace public ou en pied d'immeuble et en soirée. Une attention toute particulière a été portée cette année aux actions se déroulant au mois de juin, certains établissements scolaires n'accueillant plus les élèves en période d'examen.

30K€ de subventions à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris, au titre de la lutte contre le décrochage scolaire. Le dispositif accueille des collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire afin d'assurer une continuité de

prise en charge éducative et pédagogique. Les élèves temporairement exclus bénéficient d'un programme pédagogique visant à la fois à leur permettre de participer à des activités sportives et culturelles, mais également via l'aide d'éducateurs, de réfléchir sur leurs actions et le sens de leur exclusion temporaire de leur établissement.

Cependant, une politique efficace en matière de lutte contre la prévention s'accompagne nécessairement de dispositifs permettant également la prévention de la récidive.

267.500€ de subventions à 9 structures d'accompagnement des personnes sous main de justice. Ces subventions serviront notamment à financer des projets structurants, avec les partenaires Justice et FIPD de la Ville de Paris, comme les deux conseillers « Justice » de la Mission Locale à Fleury et à Fresnes, qui accompagnent en prison les jeunes parisiens dans le cadre de la préparation de la sortie du milieu carcéral.

La délibération confirme par ailleurs le 3e poste dédié au lien « dedans/dehors » créé l'an passé, l'engagement de la Ville pour le chantier FAIRE dans les Espaces Verts, ainsi que la formation des tuteurs « TIG » (Travail d'Intérêt Général).

Enfin, cette délibération permet de renforcer les dispositifs mis en place à la suite des attentats de novembre. Suite aux alertes des services de la justice sur le besoin de renforcer les dispositifs à destination des 1.200 jeunes suivis en milieu ouvert, un 4e poste va être déployé à la Mission Locale. En parallèle la Ville de Paris accompagnera les jeunes en fin de suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse - PJJ.

Les capacités d'accueil de TIG collectif, qui donnent de très bons résultats, sont renforcées, confirmant la priorité donnée par la Ville. Enfin, la Ville de Paris soutiendra de nouvelles associations - comme Justice 2e Chance - sur l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de Justice.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr